

Règles de fonctionnement

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023
ROK SZKOLNY 2022/2023

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
2. OBJECTIFS ET RÈGLES DE L'ÉCOLE MATERNELLE
3. RÈGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'ÉCOLE FRANÇAISE - CLASSES PRIMAIRES
4. FRAIS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS
5. FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT
6. VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS
7. REPAS
8. RECRÉATION
9. INSCRIPTION
10. CONTACT AVEC LES PARENTS
11. SÉCURITÉ

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 **L'École Maternelle et Primaire Française** est un établissement privé. A ce titre, il détermine les présentes règles de fonctionnement qui s'appliquent à l'intérieur de son enceinte. Toute adhésion à l'école implique l'acceptation de ces règles.
- 1.2 L'École Maternelle et Primaire Française porte sur le territoire polonais la dénomination économique suivante : **PRZEDSZKOLE I SZKOŁA FRANCUSKA ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE FRANÇAISE** Son siège social est situé dans l'établissement lui-même.
- 1.3 L'École Maternelle et Primaire Française se divise en deux entités pédagogiques distinctes, ci-après respectivement désignées sous les termes « la Maternelle » et « l'École ».

Adresse / **Adres**: 81-506 Gdynia, ul. Halicka 8

Contact / **Kontakty**: 606 985 059 coordonnés administratives:
informacje administracyjne 606-985-059 e-mail:
grazynka@ecolematernelle.pl

ÉCOLE MATERNELLE ET ECOLE PRIMAIRE FRANÇAISE DE GDYNIA
PRZEDSZKOLE FRANCUSKIE I ÉCOLE FRANÇAISE W GDYNI

- 1.4 L'École Maternelle et Primaire Française occupe les locaux mis à sa disposition par l'École Primaire n° 13 de Gdynia sise ul. Halicka 8 (proximité de la gare de Gdynia Redłowo, quartier de Mały Kack).
- 1.5 L'École Maternelle et Primaire Française est placée sous l'autorité de son dirigeant fondateur: M. Alain Mompert. Il détient la compétence exclusive en matière de décisions administratives, matérielles et budgétaires.
- 1.6 Le travail pédagogique de la Maternelle est supervisé par l'Inspection Pédagogique de Gdansk. Celui de l'Ecole est supervisé par le Centre National d'Etudes à Distance (CNED), établissement public de l'Education Nationale française.
- 1.7 La direction tient à disposition des adhérents de l'école l'ensemble des programmes du CNED appliqués dans les classes de primaire.
- 1.8 La scolarité à l'Ecole Maternelle et Primaire Française est dispensée en français. L'ensemble du personnel enseignant de l'établissement est francophone et dispose de la formation pédagogique adaptée aux enfants de maternelle et de primaire. Le personnel d'aide-enseignant n'est en revanche pas tenu de posséder la formation pédagogique complète.

2. OBJECTIFS ET RÈGLES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

- 2.1 Les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans sont accueillis à la Maternelle, où ils suivent le programme, la méthode et le calendrier correspondant au système français d'enseignement.
- 2.2 Les objectifs pédagogiques mis en œuvre au sein de l'établissement répondent aux dispositions légales du système éducatif français et polonais, dont les principes généraux sont ci-après détaillés :
- le développement harmonieux de la personnalité de l'enfant et le soutien de son développement individuel,
 - la création des conditions optimales pour l'acquisition de la langue française et pour son utilisation courante, conformément à l'âge,
 - le développement des possibilités créatives de l'enfant et leur mise en œuvre dans différents domaines d'expression artistique,
 - la transmission à l'enfant des compétences nécessaires pour initier l'apprentissage à l'école primaire,
 - la création des conditions de protection des enfants en fonction de leurs besoins et des capacités de la maternelle,
 - le soutien des activités éducatives des parents.
- 2.3 La réalisation des objectifs précédemment cités requiert l'exécution de tâches dans les domaines éducatifs suivants :
- la protection et le soutien du développement de l'enfant dans un environnement convivial, sûr et sain,
 - la prise en compte des besoins individuels de l'enfant, le souci de l'égalité des chances, le renforcement de la confiance en soi et de la confiance dans la capacité à atteindre le succès,
 - la création des conditions pour le développement de l'autonomie de l'enfant, de sa volonté d'atteindre les objectifs, et pour la prise de responsabilité envers lui-même et son environnement immédiat,

Adresse / [Adres](#): 81-506 Gdynia, ul. Halicka 8

Contact / [Kontakty](#): 606 985 059 coordonnés administratives:
[informacje administracyjne](#) 606-985-059 e-mail:
grazynka@ecolematernelle.pl

ÉCOLE MATERNELLE ET ECOLE PRIMAIRE FRANÇAISE DE GDYNIA
PRZEDSZKOLE FRANCUSKIE I ÉCOLE FRANÇAISE W GDYNI

- le développement de la sensibilité morale,
 - le développement des capacités d'observation, facilitant la compréhension des phénomènes qui se produisent dans l'environnement naturel, social, culturel et technique,
 - l'éveil de la curiosité cognitive, l'encouragement à des activités de recherche et à l'expression des réflexions et expériences propres de l'enfant,
 - le développement de la sensibilité esthétique, la création des conditions pour le développement de l'imagination, de la fantaisie ainsi que de l'expression artistique, musicale et par le mouvement.
- 2.4 La Maternelle, en tant que premier lieu de socialisation de l'enfant, veille au développement de son autonomie et à l'acquisition des règles de vie en communauté, nécessaires à la poursuite de la scolarité. La spécificité pluriculturelle de l'établissement favorise la découverte et le respect d'autres cultures, ainsi que l'ouverture d'esprit de l'enfant.
- 2.5 Le succès du projet d'enseignement dépend de la présence des enfants à la maternelle. Toute absence doit être signifiée le matin même auprès de la direction. Toute absence supérieure à 2 jours devra être justifiée par la présentation d'un certificat médical ou d'un courrier des parents.

3. RÈGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'ÉCOLE FRANÇAISE - CLASSES PRIMAIRES

- 3.1 La langue de travail à l'Ecole est le français. Les programmes du CNED appliqués à l'Ecole sont exclusivement en français. Des cours de français sont dispensés à tous les élèves indistinctement, Les classes de 5ème et 4ème École Française se préparent à l'examen d'Etat DELF B1 - que les élèves passeront à la fin de la classe 4ème .
Les frais d'examen sont à la charge des parents.
- 3.2 Chaque unité de programme du CNED prévoit des évaluations régulières et progressives destinées à vérifier les progrès de l'apprentissage des élèves et à valider leurs acquis. Ces évaluations sont transmises au CNED pour correction selon une fréquence mensuelle.
- 3.3 Tout élève fréquentant l'Ecole est tenu de participer à ces évaluations. En cas d'absence justifiée d'un élève à une évaluation, celle-ci pourra lui être proposée ultérieurement. Cependant, le refus d'être évalué entraîne pour l'élève sa radiation du programme individuel.
- 3.4 Il est vivement recommandé aux élèves de l'Ecole de fréquenter également l'Ecole primaire n°13 de Gdynia. L'emploi du temps de l'Ecole est adapté en ce sens à celui des classes particulières de l'Ecole primaire n°13.

4. FRAIS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS

- 4.1 Le montant des frais de scolarité à la Maternelle s'élève à **980,00 PLN** par mois pendant 11 mois, de septembre à juillet. Ce tarif comprend également les cours de gymnastique rythmique, l'atelier des beaux-arts et le déjeuner des enfants. Aucune déduction des frais de repas ne pourra être appliquée en cas d'absence d'un enfant. Les frais de scolarité du mois d'août sont fixés à 550,00 PLN. En cas de non-paiement de l'éducation scolaire d'un enfant à la maternelle française de Gdynia, l'enfant peut être retiré de la liste des enfants inscrits.(à la suite d'une entente avec les parents).
- 4.2 Le montant des frais de scolarité à l'Ecole Française (classes de l'école primaire de la classe - CP à la 6 -ème) s'élève à **850,00 PLN** par mois pendant 10 mois, de septembre à juin. Classes 5 -ème et 4 -ème pour un montant de **350 PLN** pour un mois de cours.

Adresse / [Adres](#): 81-506 Gdynia, ul. Halicka 8

Contact / [Kontakty](#): 606 985 059 coordonnés administratives:
[informacje administracyjne](#) 606-985-059 e-mail:
grazynka@ecolematernelle.pl

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇAISE DE GDYNIA
PRZEDSZKOLE FRANCUSKIE I ÉCOLE FRANÇAISE W GDYNI

Il y a un droit fixe de 550,00 PLN pour le mois de juillet. Il n'y a pas de frais pour le mois d'août. Aucune déduction des frais de repas ne pourra être appliquée en cas d'absence d'un enfant. Les frais de scolarité du mois de juillet sont fixés à 550,00 PLN. L'École ne fonctionnant pas au mois d'août, aucun frais n'est exigible.

Si un enfant est absent de l'École Française, nous ne déduisons pas les jours d'absence des droits de scolarité mensuels de l'enfant à l'École Française.

En cas de non-paiement des droits de scolarité de l'École française pour un enfant fréquentant l'École française de Gdynia, l'enfant peut être rayé de la liste des élèves.

(avec l'assentiment des parents).

4.3 Ces frais de scolarité ne couvrent pas l'inscription des élèves au CNED.

Les parents des enfants qui fréquentent l'école française CP-6e paient les frais d'inscription au programme CNED chaque année en mai en fonction du tarif fixé par le ministère de l'Éducation nationale.(en euros).

Les classes 5e et 4e supportent les coûts d'achat de manuels et d'exercices chaque année pour préparer l'examen DELF en 4ème année.

Les parents assument les frais liés à l'examen.

4.4 Cas particulier : le coût de la scolarité des élèves ayant opté pour le programme d'apprentissage individuel du CNED s'élève à 4.500,00 PLN par mois (ces frais sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution des tarifs du CNED).

4.5 Les redevances relatives aux activités extra-scolaires facultatives - comme par exemple le judo, la gymnastique corrective, la danse, l'orthophonie, l'atelier de poterie sont réglées, à titre complémentaire, directement auprès des enseignants responsables de ces activités.

4.6 Les redevances relatives aux sorties scolaires (cinéma, théâtre, musée, etc...) et aux excursions sont réglées directement auprès de l'enseignant responsable de la classe.

4.7 Les enfants non-inscrits à l'Ecole Maternelle et Primaire Française souhaitant participer à des cours français devront s'acquitter d'une redevance de 50 PLN par heure .

4.8 Les parents et les enseignants établissent conjointement la liste du matériel scolaire nécessaire aux besoins des enfants. Une commande groupée peut être effectuée par un enseignant ou un parent après avoir déterminé la somme correspondante.

4.9 La facture relative aux frais de scolarité peut être obtenue sur simple demande adressée au chef comptable de l'établissement.

5. FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

5.1 La rentrée scolaire de l'École est fixée au 1^{er} septembre de l'année. La fin de l'année scolaire correspond à la fin des cours à l'École primaire n°13. L'École sera fermée aux mois de juillet et août.

Adresse / **Adres:** 81-506 Gdynia, ul. Halicka 8

Contact / **Kontakty:** 606 985 059 coordonnés administratives:
informacje administracyjne 606-985-059 e-mail:
grazyinka@ecolematernelle.pl

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇAISE DE GDYNIA
PRZEDSZKOLE FRANCUSKIE I ÉCOLE FRANÇAISE W GDYNI

- 5.2 La rentrée scolaire de la Maternelle est fixée au 1^{er} septembre de l'année. La Maternelle est ouverte jusqu'en juillet inclus et sera fermée au mois d'août.
- 5.3 Les horaires d'ouverture de la Maternelle vont de 7h30 à 17h, du lundi au vendredi.
- 5.4 Les activités éducatives à la Maternelle ont lieu de 9h00 à 14h00. Entre 7h30 et 9h00 et entre 14h00 et 17h00 ont lieu les activités récréatives, jeux, lecture. Les repas des enfants de la Maternelle sont pris entre 10h40 et 12h30 pour les primaires horaires 12h40
- 5.5 L'enfant doit être remis à l'enseignant dans sa classe et récupéré par un responsable légal (parent ou tuteur) ou par une personne autorisée préalablement par les parents. La personne autorisée à récupérer l'enfant doit être majeure et ne pas se trouver sous l'influence de l'alcool.
- 5.6 L'emploi du temps de l'École est adapté à l'emploi du temps à l'École primaire n° 13.

6. VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

- 6.1 Les vacances d'été de l'École sont fixées aux mois de juillet et août, conformément au calendrier scolaire mis en place par le ministère de l'Éducation nationale polonais, ainsi que les autres vacances scolaires et les pauses durant l'année scolaire.
- 6.2 Les vacances d'été de la Maternelle sont fixées au mois d'août uniquement.
- 6.3 La Maternelle accueille les enfants durant toute l'année scolaire (de septembre à juillet), à l'exception des jours fériés et des fêtes. La Maternelle est également fermée le 24 décembre (VEILLE DE NOËL) et le 31 décembre (SAINT SYLVESTRE).

7. REPAS

- 7.1 Un repas chaud est servi chaque jour aux enfants de la Maternelle et de l'École, dans la salle de restauration de l'École. Les repas sont confectionnés sur place dans les cuisines Ils comprennent : un plat chaud, de l'eau ou du lait, un laitage, un fruit. Les menus sont affichés. élaborés par la diététicienne de l'école nr13 ?
- 7.2 Les enfants de la Maternelle déjeunent entre 10h40 et 12h30 pour les primaires horaires 12h40 Cette séparation vise à assurer la tranquillité des plus jeunes pendant le repas.
- 7.3 Les enfants de la Maternelle prennent également un petit déjeuner avant 8h50 et un goûter à 14h. Ces collations ne sont pas fournies par l'école et restent à la charge des parents. Il est recommandé aux parents d'éviter les denrées telles que bonbons, chips, etc...

Adresse / **Adres**: 81-506 Gdynia, ul. Halicka 8

Contact / **Kontakty**: 606 985 059 coordonnés administratives:
informacje administracyjne 606-985-059 e-mail:
grazynka@ecolematernelle.pl

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇAISE DE GDYNIA
PRZEDSZKOLE FRANCUSKIE I ÉCOLE FRANÇAISE W GDYNI

8. RECRÉATION

8.1 En Maternelle, les pauses sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant, en fonction des besoins des enfants. Elles sont généralement au nombre de 2 par jour la première d'une durée de 50 mn et la seconde d'une durée de 120 mn.

8.2 Les pauses de l'École correspondent à l'emploi du temps à l'École primaire n° 13. Elles sont généralement au nombre de 5 par jour et d'une durée de 5 à 20 mn.

8.3 Les pauses se déroulent à l'extérieur. Une aire de jeux est consacrée aux enfants de maternelle où ils ont la possibilité de jouer au ballon et de pratiquer des jeux d'adresse et d'équilibre. Le matériel éducatif utilisé sur cette aire de jeux répond aux normes de sécurité en vigueur.

Lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas les pauses en extérieur, la salle de gymnastique est mise à disposition des enfants.

9. INSCRIPTION

9.1 Les demandes d'inscription s'effectuent directement à l'école maternelle. Possibilité de télécharger la fiche d'inscription sur le site.

9.2 Le dossier d'inscription complet comprend :

- la fiche d'inscription dûment complétée et signée des deux parents,
- la fiche médicale dûment complétée et signée des deux parents, qui reste confidentielle
- 2 photos d'identité récentes de l'enfant,
- le règlement des frais d'inscription d'un montant de 550 PLN, payables en une fois et non remboursables.

Le dossier d'inscription doit être remis au plus tard avant 15 juin.

9.3 L'inscription des enfants est soumise au nombre de places autorisées disponibles . L'effectif total de l'établissement ne peut dépasser 110 enfants.

9.4 L'inscription à la Maternelle est valable pour toute l'année scolaire, en fonction des places disponibles.

9.5 Seuls les enfants disposant d'une préparation linguistique adaptée peuvent être inscrits à l'École. Le niveau linguistique doit correspondre au niveau du groupe auquel l'enfant sera intégré. L'évaluation du niveau linguistique est effectuée préalablement à chaque inscription, au cours d'un entretien, avec la direction et l'enseignant.

9.6 Toute inscription à l'École Maternelle et Primaire Française implique l'acceptation du présent règlement.

Adresse / **Adres**: 81-506 Gdynia, ul. Halicka 8

Contact / **Kontakty**: 606 985 059 coordonnés administratives:
informacje administracyjne 606-985-059 e-mail:
grazynka@ecolematernelle.pl

**ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇAISE DE GDYNIA
PRZEDSZKOLE FRANCUSKIE I ÉCOLE FRANÇAISE W GDYNI**

10. CONTACT AVEC LES PARENTS

- 10.1 Les parents peuvent contacter l'Ecole Maternelle et Primaire Française par téléphone 606 985 059 ou par e-mail grazynka@ecolematernelle.pl
- 10.2 Avant le début des cours, les parents déshabillent leur enfant dans le vestiaire, l'aident à changer de chaussures (les enfants doivent porter des chaussures à semelles antidérapantes) et l'accompagnent dans sa classe.
- 10.3 Pendant la période d'adaptation en maternelle, les parents peuvent rester un moment avec l'enfant dans sa classe. Toutefois, afin d'aider l'enfant à acquérir son autonomie et à accepter la séparation, ce temps de présence des parents doit être écourté autant que possible. Les parents sont invités à suivre les recommandations de l'enseignant.
- 10.4 Avant ou après les cours, le personnel enseignant est disponible pour répondre aux questions des parents. En cas de problème particulier, les parents peuvent demander un rendez-vous avec l'enseignant.
- 10.5 Des réunions parents-enseignants, en présence du directeur, sont organisées trimestriellement. Elles ont pour objet d'aborder les problèmes éducatifs et d'évoquer les questions d'organisation, matérielles et budgétaires. La présence des parents à ces réunions est obligatoire.
- 10.6 Aucun enfant malade ne peut être admis à l'école. En cas de doute sur l'état de santé d'un enfant, l'enseignant peut demander la présentation d'un certificat médical. Tout enfant dont l'état de santé se dégrade et n'est pas jugé apte à poursuivre la scolarité devra être récupéré par les parents dans les meilleurs délais.
- 10.7 Toutes les informations utiles sont disponibles sur le tableau d'affichage de l'école dans les vestiaires et devant chaque classe. Les parents sont tenus d'en prendre régulièrement connaissance.

11. SÉCURITÉ

- 11.1 Les règles de sécurité applicables dans l'enceinte de l'établissement correspondent aux règles en vigueur pour les écoles maternelles et primaires.
- 11.2 Tout le matériel éducatif utilisé, y compris à l'extérieur dans les aires de jeux, répond aux normes de sécurité en vigueur.
- 11.3 Des exercices d'évacuation et d'alarme incendie sont organisés selon la fréquence légale.
- 11.4 Les portes de l'établissement sont fermées de 8 h à 15h30

Directeur Alain Mompert

Adresse / **Adres**: 81-506 Gdynia, ul. Halicka 8

Contact / **Kontakty**: 606 985 059 coordonnés administratives:
informacje administracyjne 606-985-059 e-mail:
grazynka@ecolematernelle.pl